



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales
Comités internes

Assemblée
générale
Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

Régime de retraite
Prévoyances collectives
Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2 octobre 2000 / volume 11 / n° 11

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 22 septembre 2000

La réunion régulière du Conseil syndical a eu lieu 22 septembre 2000 à 11 h 30 au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Voici un résumé des principaux points qui y furent discutés.

1. Politique de sécurité et code de conduite en matière de technologies de l'information pour les membres de l'AESPUL

En juin dernier, le SPUL et ses employées paraphaient le texte de la nouvelle convention collective de l'AESPUL (Association des employées du SPUL). Ce nouveau contrat collectif a été entériné en août dernier par le Conseil syndical. L'article 2.06 de la nouvelle convention stipule que : " *le SPUL et l'AESPUL s'entendent pour établir un code de conduite et de sécurité en matière de technologies de l'information* ". Après de brèves négociations, les parties ont convenu d'adopter le code de conduite et de sécurité en matière de technologies de l'information en vigueur à l'Université Laval. Faisant suite à une proposition du Comité exécutif, le conseil a entériné cette décision. Désormais, le SPUL, en tant qu'employeur, et les membres de l'AESPUL seront soumis à ce code.

2. Élection

Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) a été élu président d'assemblée au Conseil syndical pour un mandat d'un an. **Jean Dionne** (études sur l'enseignement et l'apprentissage) a été élu président suppléant d'assemblée au Conseil syndical pour un mandat d'un an. **Charles A. Carrier** (économique) a été élu membre du Comité de retraite du RRPPUL pour un mandat d'un an. De plus, le conseil a procédé à l'élection du président et des membres du Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL. **Gérald Lemieux** (biochimie et microbiologie) a été élu président du comité alors que **Ghyslain Gendron** (phytologie) et **Jean Turgeon** (faculté de droit) étaient élus membres du comité.

3. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, présidente du Comité de négociation, a fait rapport au Conseil syndical. Depuis le conseil du 25 août, le Comité de négociation a tenu six réunions dont trois avec le Comité d'appui et de stratégie. Il y a eu deux rencontres à la table de négociation, soit les 12 et 19 septembre 2000.

La négociation raisonnée

À la rencontre du 12 septembre 2000, les représentants de l'Employeur ont exprimé leur volonté de changer le mode de fonctionnement à la table de négociation afin de faire place à la " négociation raisonnée ". Bien qu'il soit difficile d'établir ce qui constitue ce mode de négociation, il semble bien que les représentants de l'Employeur proposent, en fait, de faire abstraction de notre projet de convention collective et d'entreprendre une discussion afin de développer une " vision commune " de la situation de l'Université afin d'établir des " solutions communes ".

Cette demande a été reçue avec surprise de la part du Comité de négociation du SPUL puisqu'il avait été convenu par les deux parties, dès les premières rencontres en décembre 1999, que les pourparlers se feraient sur la base de documents écrits et de projets de clauses de convention collective.

Les représentants de l'Employeur en " mode de collecte d'information "

Après discussion, les parties ont convenu de passer en revue le projet de convention collective déposé par le SPUL. Les représentants de l'Employeur ont toutefois indiqué qu'ils étaient dans un " mode de collecte d'information " et qu'ils n'étaient pas, à ce stade, mandatés pour parapher des clauses. Ils ont aussi refusé d'indiquer les passages du projet avec lesquels ils étaient en désaccord. Lors de la rencontre du 12 septembre 2000, les représentants du SPUL ont répondu à une série de questions portant sur la partie 1 du projet de convention collective. À la rencontre du 19 septembre 2000, nos représentants ont répondu à des questions portant sur la partie 2. Il peut sembler surprenant que, de leur propre aveu, les représentants de la partie patronale aient de la difficulté à bien comprendre la convention collective. Il nous faudra, semble-t-il, attendre avant d'avoir des contre-propositions à la table de négociation. Contrairement au SPUL, l'Employeur ne semble

pas pressé de faire avancer la négociation...

3. Information du président et questions des membres

Grief sur le plancher d'emploi de 1997

Le président Claude Banville informe le conseil que nous sommes toujours dans l'attente de la sentence arbitrale sur le grief portant sur le non-respect par l'Employeur du plancher d'emploi en 1997. Rappelons que les auditions sur ce grief se sont terminées au printemps 1999.

Information des membres et échanges sur la négociation

Le président annonce que le Comité exécutif et le Comité de négociation effectueront une tournée du campus du 2 au 11 octobre 2000, afin d'échanger avec les membres du SPUL sur le déroulement de la négociation.

Rencontre avec le SPUQ et le SGPUM

Le président du SPUL, Claude Banville, ainsi que deux membres du Comité de négociation, Louise Mathieu et James Pottier, ont récemment rencontré des représentants du SPUQ (Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAM) et du SGPUM (Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal). Le président rapporte au conseil qu'une entente de principe en vue du renouvellement de la convention collective a été entérinée par les membres du SPUQ. Les ajustements salariaux qu'on y trouve correspondent à ceux du secteur public. Le SPUQ espère par ailleurs négocier à une éventuelle table centrale les demandes salariales élaborées conjointement par les divers syndicats du réseau UQ.

De son côté, le SGPUM a refusé une proposition de l'Employeur qui prévoyait, au plan salarial, des hausses de 12 % sur trois ans.

Politique sur les frais de repas payés par le SPUL

Le SPUL dispose maintenant d'une politique sur les frais de repas. Un document décrivant cette politique sera distribué à chacun des présidents et présidentes de comités du SPUL et à chacun des présidents et présidentes des sections syndicales.

Empoisonnement à l'arsenic

Suivant l'avis du procureur du SPUL, les collègues victimes de l'empoisonnement avaient été invités à s'inscrire auprès de la CSST. Cet organisme a toutefois rejeté la demande de ces professeures et professeurs. Le SPUL invite les membres concernés à contester la décision de la CSST. Le syndicat leur fournira, au besoin, un support juridique.

Grief sur l'abolition d'un poste à combler

Le SPUL a contesté par voie de grief le fait que l'Employeur a aboli un poste à pourvoir alors que l'unité à laquelle le poste avait été attribué avait déjà procédé au choix d'un candidat. L'arbitre a donné raison à l'Employeur et reconnaît que cette façon d'agir fait partie du " droit de gérance ".

" Les Affaires " réclame un refinancement en éducation

Le président du SPUL souligne la parution d'un éditorial, dans le journal *Les Affaires*, qui demande un refinancement dans l'éducation supérieure. L'auteur démontre, chiffres à l'appui, le sous-financement des universités québécoises et souligne l'importance de réinvestir massivement dans l'éducation supérieure.

Dossier " Fisc et sabbatique "

Comme vous le savez, le SPUL a pris à sa charge de contester les avis de cotisation reçus du fisc par plusieurs relativement au remboursement des dépenses afférentes à la réalisation d'un projet d'année sabbatique. La date de la première audition a été fixée au 17 janvier 2001 devant la Cour fédérale de l'impôt.

Dernière heure...

Nous avons reçu, le jeudi 28 septembre 2000, le jugement tant attendu concernant le grief sur le plancher d'emploi de 1997. L'arbitre est "...d'avis que l'Université a respecté le plancher d'emploi prévu au 1^{er} octobre 1997".

Les instances pertinentes du SPUL, assistées de nos procureurs, examinent présentement cette décision.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FOPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)